

Commission pour le préavis n° 36-2020 - PDR de l'ADNV.

La commission composée de Madame Raymonde Delacrétaz Perrin et Messieurs Roland Promm et Antonio Caldas s'est réunie les lundi 2 mars et mardi 10 mars 2020 pour statuer sur le préavis n°36-2020 « **Approbation du Volet stratégique du Plan Directeur Régional du Nord vaudois** »
La commission s'est penchée sur les quelques huitante pages du document relatif à ce sujet.

Résumé de l'objet du préavis municipal

Selon le LAT, un PDR définit la stratégie d'aménagement du territoire pour les quinze à vingt-cinq prochaines années. Après cinq ans de travaux, le PDR est soumis à approbation. Le PDR du Nord vaudois fait le lien entre le Plan directeur cantonal et les Plans d'affectation communaux. Comme le souligne en page 3 du préavis municipal, après la validation des 70 exécutifs et législatifs qui les concernent, le PDR sera soumis pour approbation par le Conseil d'Etat. Il sera alors contraignant pour les autorités communales et cantonales mais les autorités communales resteront maîtresses des décisions de mise en œuvre et de financement des mesures.

Commentaires de la commission

Parmi les enjeux principaux du PDR (patrimoine, économie, mobilité, attractivité et gestion), la commission relève que l'enjeu n°1 est d'importance fondamentale pour notre commune, à savoir « **Un patrimoine paysager, naturel et bâti remarquable** ». Le PDR précise qu'un paysage de qualité est important comme support de la biodiversité (SPB surface de promotion de la biodiversité). De ce fait, l'un des objectifs du PDR est de « **pérenniser la diversité et la qualité des patrimoines** ».
La carte « environnement » du guichet cartographique cantonal dont il est question en page 11 du Volet stratégique du PDR montre que notre commune détient plusieurs « **territoires d'intérêt biologique supérieur (TIBS)** », ainsi que des espaces potentiels de liaison avec des « Territoires d'intérêt biologique prioritaire » situés dans les communes voisines.

La commission relève les points importants du volet opérationnel pour la commune de Concise, à savoir :
-Mesure 3.2c (p.37): Evaluer le potentiel et la faisabilité de liaisons de transports publics plus directes en direction du canton de Neuchâtel et d'AggloY pour le centre local de Concise.
-Mesure 4.1b (p.38): Renforcer le centre local de Concise.

Le PDR donne le fil conducteur à la commune de Concise quant à la conservation de ces territoires d'intérêt biologique, ainsi que les espaces de liaison concernés.
Le PDR donne un fil conducteur aux communes par la réalisation de leur propre planification communale. Il simplifiera le travail de mise en contexte de chaque plan d'affectation communale sans pour autant les affranchir de l'obligation de réviser leur planification communale pour qu'elles soient compatibles avec le PDR.

La commission reconnaît l'énorme travail qui a été fait pendant cinq par tous les partenaires de l'organisation du PDR.

La commission prie les membres du Conseil communal de Concise d'accepter le préavis municipal 36-2020 concernant le volet stratégique du PDR du Nord vaudois tel que présenté par la Municipalité de Concise.

Concise le 10 mars 2020

Raymonde Delacrétaz Perrin



Roland Promm



Antonio Caldas



Conseil communal de Concise : Commission concernant le préavis municipal n°37/ 2020***Rapport sur le préavis municipal sus-mentionné Relatif à un crédit pour la mise en séparatif du tronçon RC 401 (Haut de la rue En Portel à Giratoire bas de la Route de Provence) et rue En Portel***

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux,

La commission, composée de Christel Jaquet, Nicolas Bärtschi et Marc Jungo, s'est réunie le vendredi 28 février 2020.

Pour nous, En Portel sous-entend la rue rectiligne et son embranchement côté RC 401.

A ce jour, et n'ayant pas l'offre finale de l'entreprise qui effectuera cette mise en séparatif, nous n'avons pas véritablement plus d'informations quant au déroulement des différentes étapes qui y seront réalisées, si ce n'est celles mentionnées dans le préavis municipal.

Par le jeu de l'appel d'offres, nous souhaitons vivement que le crédit ne dépassera pas les 915 000 francs, et que ce montant sera tenu, ceci sans quelque plus-value que ce soit.

Nous sommes conscients que ce chantier amènera malgré tout quelques désagréments aux riverains concernés.

Coût et financement

Pour réaliser ce projet, la Municipalité demande au Conseil :

1. De l'autoriser à commander ces travaux
2. De lui accorder un crédit extrabudgétaire de Fr. 915'000.-- pour son financement (base : devis estimatif/mémoire technique de l'avant-projet établi par le bureau d'ingénieurs Perret-Gentil + Rey & Associés SA)
3. De l'autoriser à emprunter cette somme auprès de l'établissement bancaire de son choix
4. D'autoriser l'amortissement annuel sur 30 ans, dès l'année qui suit la fin des travaux.

En conséquence, nous recommandons au Conseil Communal d'accepter le présent préavis.

Pour la Commission, Christel Jaquet, Nicolas Bärtschi et Marc Jungo

Concise, le 28 février 2020

Christel Jaquet



Membre

Nicolas Bärtschi



Membre

Marc Jungo



Président

Rapport sur le préavis municipal relatif à une demande de crédit de 915'000.- pour la mise en séparatif et l'assainissement du tronçon RC 401 (Giratoire-Portel) et de la rue du Portel

La commission composée de Daniel Nussbaum, Vincent Guyot et du rapporteur, s'est réunie le 11 mars 2020 au bureau communal

Nous remercions Patrick Jaggi, Syndic et municipal des finances et Viviane Bignens, municipale, pour les renseignements fournis à cette occasion.

Bases de travail :

- Préavis municipal du 10 février 2020
- Comptes communaux 2018

Sur le fond, il s'agit de la 5^{ème} tranche du projet global de mise en conformité de notre réseau d'évacuation des eaux, commencé en 2014 avec la rue de la Gare, poursuivie en 2016 par la route de Provence, puis en 2018 par la Grand-Rue et le Pontet et finalement l'an dernier le long de la route cantonale.

En 2015, la municipalité avait préféré sursoir à la mise en séparatif du Portel au motif que le rapport coût/bénéfice (8 maisons pour 740'000,-) était inintéressant, même si un crédit de 66'000.- avait quand même été voté pour remplacer l'éclairage public de cette rue, malgré un rapport défavorable de notre part. Même si ce point n'est pas expressément mentionné dans le présent préavis, la commission espère que les lampadaires installés en 2016 seront conservés.

Il apparaît aujourd'hui que, combinée au 2^{ème} tronçon de la RC 401, la mise en séparatif du Portel nous donne quelque espoir de parvenir à sortir 82% d'eau claire des canalisations d'eaux usées, ce qui nous permettrait de renoncer à la suite du projet.

Selon nos estimations résultant d'une addition des préavis, nous atteignons 5,6 mio de crédit sur une enveloppe globale estimée à 9,7 mio. La commission serait heureuse qu'une mise à jour des coûts effectifs soit présentée au Conseil.

L'amortissement du crédit sur 30 ans est conforme aux nouvelles règles en matière d'endettement des collectivités publiques.

En conclusion, la commission vous recommande d'accepter le présent préavis, dans une démarche conséquente pour la mise en séparatif du village.

Pour la commission des finances:

Daniel Nussbaum

Vincent Guyot

Eloi Du Pasquier

Au Conseil communal de et à 1426 Concise

Concerne : Préavis municipal no. 38/2020 Relatif à un crédit pour la mise en séparatif des collecteurs de la grande salle.

Concise le 6 mars 2020

Monsieur le Président du Conseil communal, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La commission ad hoc formée par Charles Pingeon, Alain Paganoni et Jean-Gabriel Torres s'est réunie les jeudi 27 février et 5 mars 2020, concernant le préavis municipal no°38/2020 relatif à la mise en séparatif des collecteurs de la grande salle.

La commission a pu consulter les offres et les métrés nous paraissent corrects. Après étude des bases légales, il en ressort également que la DPCE, Division Protection des eaux du canton de Vaud, oblige à la mise en séparatif.

En conclusion, la Commission recommande au Conseil communal d'accepter ce Préavis.

Pour la Commission :

Charles Pingeon



Alain Paganoni



Jean-Gabriel Torres



Rapport sur le préavis municipal relatif à une demande de crédit de 35'000.- pour la mise en séparatif des collecteurs de la grande salle

La commission composée de Daniel Nussbaum, Vincent Guyot et du rapporteur, s'est réunie le 11 mars 2020 au bureau communal

Nous remercions Patrick Jaggi, Syndic et municipal des finances pour les renseignements fournis à cette occasion.

Bases de travail :

- Préavis municipal du 10 février 2020
- Comptes communaux 2018

Dans un souci de transparence, la municipalité désire séparer les coûts induits par la pose du séparatif « public » de la route cantonale du raccordement de la grande salle à ce nouveau réseau.

Le crédit demandé porte sur la partie usuellement à la charge des propriétaires privés d'immeubles qui doivent se raccorder au séparatif. S'agissant d'un bâtiment communal, la commune agit ici en tant que propriétaire privé. Compte tenu des travaux prévus, le montant ne paraît pas excessif.

L'amortissement du crédit sur 30 ans est conforme aux nouvelles règles en matière d'endettement des collectivités publiques.

En conclusion, la commission vous recommande d'accepter le présent préavis, dans une démarche conséquente pour la mise en séparatif du village.

Pour la commission des finances:

Daniel Nussbaum

Vincent Guyot

Eloi Du Pasquier